



## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 20 AOÛT 2025

*L'an deux mille vingt-cinq, le vingt du mois d'Août, à dix-huit heures précises, le Conseil Municipal de la Commune de Durance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain DA DALT, Maire.*

**Etaient Présents :** Mesdames et Messieurs, Emilie BARDET, Sylvain DA DALT, Aline FOURTEAU, Patrice LESCOUT, Régine LOZANO, Philippe MARTINEZ, Naïs MENTREAU, Michèle SANGALLI, Léo SUAREZ.

**Absents :** Monsieur Bruno JULLIEN, Monsieur Emmanuel HARRAULT.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Léo SUAREZ

**Date de la convocation :** 5 Août 2025

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **Répartition des sièges au futur bureau communautaire**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté de communes a transmis une proposition de répartition des sièges au sein du futur bureau communautaire. Il procède à la lecture de cette proposition.

Après discussion, le conseil municipal se prononce en faveur de la proposition lue. La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Régulation des pigeons — centre du village**

Monsieur le Maire rappelle que la présence excessive de pigeons constitue un important fléau pour le bourg et nuit à la salubrité. Il précise avoir contacté la Fédération de chasse afin de s'informer des pratiques mises en œuvre dans d'autres communes. Les solutions jugées les plus efficaces sont le piégeage par cage et le tir ciblé de pigeons.

Monsieur Léo Suarez présente un devis pour l'achat d'une carabine communale équipée d'un silencieux, destinée à la régulation des pigeons. Après examen, les élus donnent un avis favorable à l'acquisition proposée.

Il est précisé que l'utilisation de cette arme communale sera strictement limitée aux personnes suivantes, titulaires du permis de chasse : Léo Suarez, Sylvain Da Dalt et Philippe Martinez.

Un arrêté municipal sera établi pour encadrer cette démarche (conditions d'usage, sécurité, respect de la réglementation).

Les élus conviennent également d'adresser un courrier à la population afin d'interdire et d'expliquer les raisons pour lesquelles il ne faut pas nourrir les pigeons.

### Tarifs des concessions au cimetière communal

Le conseil municipal fixe les nouveaux tarifs des concessions au cimetière comme suit :

- Concessions simples ou doubles — 30 ans : 110 € / m<sup>2</sup>
- Concessions simples ou doubles — 50 ans : 200 € / m<sup>2</sup>
- Concessions enfants de moins de 16 ans : gratuit
- Columbarium — 30 ans : 500 €
- Columbarium — 50 ans : 750 €

Le règlement du cimetière est également présenté et approuvé à l'unanimité.

### Convention — installation d'un mobile home

Monsieur le Maire informe de la demande du propriétaire situé au 1260 route du Matha, dont la maison a subi des dégâts suite à une invasion de mэрule. Celui-ci sollicite l'autorisation d'installer un mobile home temporaire sur son terrain afin d'effectuer des travaux.

Les ́́́́́s donnent un avis favorable et autorisent Monsieur le Maire ́́́́́ signer une convention :

- d'une durée d'un an,
- renouvelable une fois pour un an supplémentaire sur demande motivée.

### Prochains ́́́́́nements

- Journées Européennes du Patrimoine : ouverture de l'église au public le week-end des 20 et 21 septembre.
- Journée Octobre Rose : organisée le dimanche 12 octobre.
- Journée Movember : organisée le dimanche 16 novembre.
- Assemblée générale d'une nouvelle association d'habitants : prévue le 10 septembre ́́́́́ 18h ́́́́́ la salle des fêtes.

### QUESTIONS DIVERSES

#### Éclairage du terrain de pétanque :

Madame Naïs Mentreau signale que l'éclairage public est insuffisant. Il est décidé de remettre les fusibles manquants afin d'éclairer l'ensemble des luminaires.

Elle propose également que le local pétanque puisse ́́́́́tre utilisé temporairement par d'autres associations. Les ́́́́́s donnent un avis favorable de principe.

#### Arrosage des plantes communales :

Monsieur Philippe Martinez souligne un manque de pression lors de l'arrosage des plantes et fleurs communales. Monsieur le Maire indique qu'une solution est ́́́́́étude. Il propose de céder une petite pompe tractée lui appartenant ́́́́́ la commune.

*La séance est levée ́́́́́ 19 heures 45 minutes.*